

NUMERO : 2024-480

**ARRÊTÉ PORTANT DELEGATION DES FONCTIONS D'OFFICIER D'ETAT
CIVIL**

Le Maire de la ville de Sarcelles,

Vu les articles L.2122-18 et L.2122-32 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le procès-verbal de l'installation du conseil municipal et de l'élection du Maire
en date du 05 juillet 2020,

Considérant l'empêchement du Maire et de ses adjoints,

Considérant que les conseillers municipaux, premiers inscrits dans l'ordre du
tableau, sont eux-mêmes empêchés,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur Eric CHECCO, conseiller municipal, est délégué pour remplir
les fonctions d'officier d'état civil, en l'absence du Maire et des adjoints, pour les
mariages civils du **samedi 05 octobre 2024 à 13h30 et 14h00**.

Article 2 : Le directeur général des services est chargé de l'exécution du présent
arrêté.

Fait à Sarcelles, le 30 septembre 2024

Le Maire



Patrick HADDAD